

Le 20 mars 2019

[Original]

Négociations collectives

M. D. Landry : Vous savez, avant de commencer, je tiens à souhaiter une bonne Journée internationale de la Francophonie à tous les francophones, à tous mes collègues et à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Même si les gens m'appellent le doyen de cette Assemblée législative, je dois vous dire que je suis peut-être le plus vieux en termes d'ancienneté, mais que je ne suis pas le plus vieux en termes d'âge. Il n'en demeure pas moins que, aujourd'hui, je me sens comme un débutant.

Vous savez, la journée après le dépôt d'un budget, nous parlons certainement de ce sujet et nous posons des questions. Cependant, ce qui m'inquiète beaucoup aujourd'hui, c'est la situation des travailleurs dans les foyers de soins. J'aimerais demander au premier ministre où nous en sommes avec la situation, qui est à la veille de devenir une crise, dans les foyers de soins. Où en sommes-nous avec les négociations?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. D'abord, j'aimerais féliciter le député de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore. Je lui souhaite la bienvenue à l'Assemblée, où il a un rôle un peu différent de ceux qu'il a eus au fil des ans.

Il est intéressant, je suppose, que nous nous trouvions dans une situation unique. Nous nous trouvons dans une situation unique, Monsieur le président, car les gens qui sont actuellement du côté de l'opposition connaissent bien la situation. Ils ont passé 21 mois à essayer de négocier précisément l'entente que nous avons maintenant. Il a été édifiant, Monsieur le président, d'entendre les gens de l'opposition sur les marches hier dire : Eh bien, réglez le problème. Voilà ce qu'il nous est demandé de faire aujourd'hui.

Je demanderais aux gens de l'opposition de travailler avec nous parce qu'ils connaissent le dossier. Ils ont eu de la difficulté à amener le groupe à signer la même entente que celle qu'ils avaient conclue avec tous les autres syndicats, Monsieur le président. Les gens de l'opposition ont changé leur fusil d'épaule depuis. Remettons les choses en ordre. Travaillons ensemble pour trouver une solution qui convient aux travailleurs et aux foyers de soins, et faisons en sorte que cela se passe bien, car, cette fois-ci, comme jamais auparavant, nous avons l'occasion de travailler ensemble. Merci, Monsieur le président.



[Original]

M. D. Landry : Il faut quand même ajouter à ce que vient de dire le premier ministre que, effectivement, nous avons travaillé au dossier, mais que nous étions assis à la table de négociations et que nous n'avons jamais dérogé de cela.

Il y a quand même une chose que je voudrais mentionner — et je veux remercier le premier ministre de m'avoir félicité pour mon nouveau rôle —, c'est qu'il y aura certainement la collaboration que demande le premier ministre. Cependant, lorsque viendra le temps de réagir, nous le ferons.

Je regarde ce qui s'est passé hier et je dois féliciter tous les chefs des différents partis, parce qu'ils sont tous allés voir les manifestants.

Voici ce que je demande au premier ministre à ce moment-ci : Êtes-vous prêt à retourner à la table de négociations? C'est ce que vous demandent les employés qui travaillent dans les foyers de soins.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Ce qui est ironique, Monsieur le président, c'est que nous n'avons jamais quitté la table de négociations. Nous y sommes restés. Des négociations sont en cours depuis plusieurs semaines. Ce qui est intéressant, c'est que tout le programme a changé. Je pense qu'il a changé en juillet et en août quand un nouveau mandat a été lancé, à savoir un nouveau mandat qui était différent de tous les autres mandats, Monsieur le président, et qui prévoyait une augmentation salariale de 20 % au cours des quatre prochaines années.

Dans le contexte actuel, une augmentation salariale de 20 % n'est pas raisonnable, mais nous devons trouver d'autres moyens qui vont au-delà des simples augmentations salariales, Monsieur le président, de manière raisonnable. Nous devons trouver des façons d'améliorer les conditions de travail. Nous devons trouver des façons d'offrir de meilleurs soins de santé dans nos foyers de soins. Nous devons trouver des façons de nous occuper des congés de maladie et des questions relatives à Travail sécuritaire NB, car des gens se blessent et restent absents parce qu'ils ne peuvent pas venir travailler. Il y a donc beaucoup de questions à régler. Nous les avons présentées afin qu'elles fassent partie de la prochaine ronde de négociations, Monsieur le président, mais la ronde en question s'est terminée lorsque tous les autres syndicats se sont mis d'accord. Le même contrat a été proposé au personnel hospitalier et au groupe en question, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry : Nous parlons de négociations. Comme vous le savez, j'ai été impliqué dans le mouvement syndical pendant plusieurs années de ma vie, comme l'ont été des parlementaires



représentant d'autres partis. Il n'en demeure pas moins que ce n'est pas lorsque surviennent des difficultés...

Les travailleurs sont présentement dans une situation où ils doivent passer par les tribunaux. Ils ont remporté leur cause, mais, le même jour, ils ont su que cette dernière allait en appel. Ils sont donc dans une situation très difficile. Il y a une manière de régler ce problème.

Ce que nous avons demandé aux travailleurs hier, c'est s'ils étaient prêts à soumettre la question à un arbitre. La question demeure : Le gouvernement est-il prêt à accepter que ces employés fassent appel à l'arbitrage exécutoire? D'après moi, à ce moment-ci, c'est la seule chose qui pourrait permettre de régler cette mésentente. Il n'y a pas seulement les employés qui trouvent la situation difficile : il y a aussi les pensionnaires des foyers de soins.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, j'aimerais offrir dès maintenant de rencontrer le chef de l'opposition pour examiner les faits sur les négociations menées jusqu'à présent, notamment pendant le mandat de son parti, et déterminer, vous savez, pourquoi la position a changé au moment de la dernière ronde. Que s'est-il passé? Nous savons qu'il faudra, à l'avenir, adopter une nouvelle approche à l'égard de chaque secteur, Monsieur le président, car nous savons que le tiers de notre main-d'oeuvre prendra sa retraite dans les 10 prochaines années. Nous savons qu'il sera question, non pas de recruter d'autres gens, mais plutôt d'essayer de trouver des gens. Qui plus est, nous savons que nous pourrions verser de meilleurs salaires à condition de trouver de meilleures façons de se le permettre. Cependant, refiler encore des coûts aux contribuables et dire : Eh bien, nous ferons simplement telle chose... Monsieur le président, nos activités doivent être susceptibles d'être maintenues à l'avenir.

Je poserais au député d'en face, au chef de l'opposition officielle, la question suivante : Pouvons-nous tenir une rencontre? Discutons d'une ligne d'action qui fonctionne pour le Nouveau-Brunswick. Les gens d'en face connaissent le dossier en question, Monsieur le président, parce qu'ils ont passé 21 mois à tenter vainement de conclure une entente. Nous sommes ici depuis 4 ou 5 mois. Tenons une rencontre. Je propose une rencontre pour parler de la question. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry : Ce n'est pas à propos de moi ; c'est à propos des travailleurs. Je vous dirai que, lorsque j'étais ministre des Ressources humaines, j'ai quand même réussi à négocier 18 contrats qui ont été signés en l'espace de 19 mois. Quand nous étions à l'opposition, nous avons promis aux agents correctionnels que nous irions en arbitrage. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, c'est ce que nous avons fait. Je peux vous dire que le conflit a été réglé sans faire sauter la banque de la province. Les personnes ont repris le travail et elles étaient contentes de le faire. Nous avons cessé d'être un collège communautaire, car, auparavant, c'est comme si les agents correctionnels devaient travailler pour nous durant six mois, puis ils s'en



allaient travailler pour d'autres provinces ou pour d'autres agences, et cela, même au palier fédéral. Quand je parle de collaboration, je n'ai pas de problème à rencontrer le premier ministre. Il n'y a pas que moi qui appuie le recours à l'arbitrage exécutoire. Je pense que les deux autres partis l'appuient aussi. Que compte faire le premier ministre?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je pense que le chef de l'opposition officielle admettra que nous devons relever de grands défis dans la province. Nous devons relever de grands défis qui inciteront tout le monde à nous aider à trouver une solution. Rien n'est plus comme avant. Nous devons trouver des façons de changer notre démarche pour nous assurer de pouvoir continuer.

Comme nous l'avons dit dans le discours du budget hier, nous n'arrivons pas à fournir les services de base, Monsieur le président, et nous ne pouvons pas continuer ainsi. L'équilibre budgétaire n'est qu'une partie de la solution. L'équité fiscale n'en est qu'une partie. Nous avons une énorme responsabilité de trouver de meilleures façons d'offrir les services que nous devons fournir.

Il a donc fallu 21 mois pour conclure une entente qui n'a pas donné le résultat escompté. Il a fallu 21 mois pour conclure une entente avec tous les autres syndicats, et, tout à coup, nous nous trouvons maintenant dans une position différente. Eh bien, c'est un jour nouveau. Monsieur le président, nous voulons travailler avec l'opposition officielle. Nous voulons travailler avec tous les parlementaires qui siègent en cette Chambre afin de trouver une solution appropriée pour le Nouveau-Brunswick et équitable aussi envers les gens qui travaillent avec nos personnes les plus vulnérables et qui les protègent. Monsieur le président, il existe une solution, mais rien n'est plus comme avant. Merci beaucoup.

[Original]

M. D. Landry : Je voudrais savoir si le premier ministre est d'accord ou non avec l'idée d'avoir recours à l'arbitrage exécutoire. À ce moment-ci, je ne peux pas voir d'autres solutions, à moins que reprennent les négociations. Ce que m'ont dit les travailleurs des foyers de soins, c'est qu'ils n'avaient rien eu sur papier. Il y a eu des négociations, mais ils n'ont rien eu sur papier. Je comprends qu'il y a eu des négociations. Même si elles durent 21, 22, 23, 24, 25 ou 26 mois, le résultat d'une négociation est d'arriver à un contrat signé. Aujourd'hui, on tient en otage les personnes les plus vulnérables au sein de notre population, soit les pensionnaires des foyers de soins. Ce que je veux savoir, je le répète, c'est si le premier ministre veut ou ne veut pas faire appel à l'arbitrage. Oui ou non? C'est cela que j'aimerais savoir.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, ce n'est pas aussi simple que cela, et nous nous efforçons d'être en mesure de protéger les personnes les plus vulnérables. Le fait est que les



règles ont changé. Voilà ce que nous avons entendu sur la scène fédérale dans le passé, mais nous le voyons maintenant dans la situation présente. Les règles ont changé, Monsieur le président. La même entente que tous les autres syndicats ont acceptée est maintenant inacceptable pour le groupe en question. La même offre que le personnel infirmier dans les hôpitaux a acceptée est inacceptable pour ce groupe. Monsieur le président, ce n'est pas le moment de tout simplement changer les règles en disant : Eh bien, nous aurons une nouvelle politique. Voici le moment de dire : Mettons les négociations derrière nous. Examinons ce qui sera nécessaire dans l'avenir, à de futures négociations, afin d'agir comme il se doit pour les patients, les employés et les contribuables.

Il s'agit d'un effort collectif, et nous avons besoin que les parlementaires à la Chambre y participent. Comprendons les défis collectifs qui se présentent à nous et apportons ensemble les solutions auxquelles nous devons parvenir. Il y a du pain sur la planche, mais le processus n'est pas simple. Ce n'est pas en changeant les règles du jeu en cours de route que nous allons régler la question, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry : Si nous voulons retenir les gens dans ce domaine-là et si nous regardons vers l'avenir, c'est certain qu'ils ont besoin de meilleurs salaires. Les employés ont besoin de plus de temps pour donner les soins appropriés aux pensionnaires des foyers de soins. Oui, nous parlons de l'avenir. Si nous voulons garder ces employés, il faut continuer à s'asseoir à la table de négociations et non aller devant les tribunaux. Si l'arbitrage exécutoire est l'unique solution, d'après ce que je vois, cela ne fera pas sauter la banque de la province. J'ai regardé les entrevues qui ont été faites avec des gens sur la rue, et tout le monde est d'accord pour dire que ce conflit devrait être réglé le plus vite possible parce que les personnes qui vivent dans les foyers de soins sont presque en crise présentement ; elles sont nerveuses. Même la parenté qui devrait s'occuper des personnes dans les foyers de soins n'est pas prête pour cela.

Monsieur le premier ministre, êtes-vous prêt, oui ou non, à avoir recours à l'arbitrage exécutoire?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Je me souviens de la même période il y a une année. Je m'asseyais souvent où le député est assis aujourd'hui et je posais des questions telles que : Convendriez-vous qu'il est logique de changer les règles à mi-parcours? Certaines questions se rapportaient à celles que je posais au sujet du rôle de premier ministre. Monsieur le président, je vais donc poser la question suivante : Le député d'en face croit-il bon de changer les règles à mi-parcours — des règles qui auront une incidence sur la manière dont nous mènerons les négociations à l'avenir? Je ne pense pas que cela est juste. Ce n'est pas juste pour les travailleurs. Ce n'est pas juste pour tous les autres syndicats qui ont déjà accepté l'entente. Je parle d'eux tous, Monsieur le président. La situation n'est pas juste.



Nous essayons de dire qu'il faut mettre le tout derrière nous. Mettons en place un programme qui permet d'améliorer les salaires et les conditions de travail et d'augmenter le temps alloué à la prestation de services dans les foyers de soins. Les négociations n'ont même pas porté sur de tels sujets, car la proposition ne tient compte que des salaires. Les salaires ne sont pas le seul enjeu. Il faut tenir compte de la possibilité d'assurer la prestation des services à long terme. Merci.

[Original]

M. D. Landry : Ce sera ma dernière question. Oui, lorsqu'il était de l'autre côté de la Chambre, le premier ministre actuel avait peut-être des opinions, mais, maintenant, il est du côté de la Chambre où les décisions sont prises. J'ai besoin de savoir ceci de la part du premier ministre : Est-il prêt, oui ou non, à avoir recours à l'arbitrage exécutoire avec ce groupe de personnes afin que cette crise se règle le plus vite possible?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je pense que j'ai dit clairement au cours de la discussion que ce n'est pas aussi simple que de recourir à l'arbitrage exécutoire. Nous avons des défis qui ne se régleront pas par le recours à l'arbitrage exécutoire à ce stade-ci alors que les règles sont changées indûment à la dernière minute. Voilà la situation avec laquelle nous composons.

Nous avons ici l'occasion de travailler avec les syndicats, de travailler avec les responsables politiques et de travailler entre nous afin de trouver une solution pour l'avenir. C'est plus qu'une simple question salariale, Monsieur le président. Il est question du niveau de service. Il est question des compétences dans les foyers de soins et des façons dont nous trouverons des gens à l'avenir, car c'est là le défi que nous devons relever. Il est question du grand nombre de congés de maladie, car c'est un défi. Il est question des gens qui se blessent en travaillant dans les foyers de soins ou les hôpitaux, car c'est un grand défi. Il y a plus d'une question, mais dans ce cas-ci, nous avons une situation qui a été créée de toutes pièces, plutôt que d'admettre que tous les autres syndicats ont déjà accepté la situation.

Notre but est de mettre le tout derrière nous. Décidons en même temps de la façon dont nous gérerons pour l'avenir.

Budget

M. Melanson : Merci, Monsieur le président. Je me souviens que le premier ministre a dit, à un moment donné, qu'il donnerait des réponses directes et que nous aurions des discussions franches. De toute évidence, nous n'obtenons ici ce matin aucune réponse sur la situation en question.



Je pose toutefois ma question au ministre des Finances. Je pose ma question au ministre des Finances. Monsieur le président, je pense que le ministre des Finances devrait admettre qu'il n'en est pas venu au document qu'il a déposé hier, afin de pouvoir commencer à rembourser la dette, du jour au lendemain. Des facteurs clés nous ont aidés à y arriver. Cela ne s'est pas fait en quatre ou cinq mois. Il a effectivement fallu travailler d'arrache-pied au cours des quatre dernières années. Selon les états financiers vérifiés, nous sommes passés d'un déficit de 498 millions de dollars à un excédent de 67 millions. Le ministre obtient plus d'argent du gouvernement fédéral. Il obtient plus d'argent d'Ottawa et, Monsieur le président, il le fait au détriment des pauvres. Le ministre peut-il admettre que des facteurs clés lui ont permis de déposer le budget qu'il a présenté hier?

L'hon. M. Steeves : Savez-vous quoi? J'avoue que nous ne sommes pas aux prises avec un problème de recettes. C'est la question des dépenses qui nous posait problème. Quand l'ancien gouvernement a obtenu des fonds supplémentaires, il les dépensait et il ne se limitait pas à dépenser ces fonds. Il dépensait des sommes deux ou trois fois supérieures. Oui, notre gouvernement s'attribuera le mérite de l'excédent de 4,5 millions de dollars pour 2018-2019. Le budget présenté hier est un bon budget. Il s'agit d'un budget que nous pouvons nous permettre. C'est un budget que nous pouvons nous permettre maintenant et à long terme.

Les gens de l'ancien gouvernement disposaient de 1 milliard de dollars de plus par année en taxes et impôts perçus et ils ont quand même fait augmenter la dette nette d'environ 1 milliard au cours des quatre dernières années. Monsieur le président, finalement, Marchés des capitaux CIBC a publié des observations, selon lesquelles, sur le plan du crédit, la conjoncture est favorable. Le budget présenté hier aura des effets positifs sur le plan du crédit. De plus, selon les observations publiées, le gouvernement nouvellement élu du Nouveau-Brunswick a déposé son premier budget en respectant sa promesse de faire preuve de prudence financière.

Savez-vous quoi? Nous tenons notre parole. Nous veillons à assurer l'avenir des gens du Nouveau-Brunswick, de vos enfants et de vos petits-enfants. Ils auront un avenir ici, au Nouveau-Brunswick, un avenir viable.

M. Melanson : Monsieur le président, le ministre devrait admettre ceci. Il n'en est pas venu à ce qu'il a déposé hier du jour au lendemain ni au cours des quatre derniers mois. Beaucoup de travail a été fait au fil des ans et certainement au cours des quatre dernières années. Pendant le mandat du gouvernement précédent, les agences de notation n'ont jamais révisé à la baisse la cote de crédit. Je pense que c'est important de le souligner.

Je vais poser la question suivante au ministre. Dans le budget, il y a un poste budgétaire intitulé Provision pour fonds supplémentaires. Les fonds consacrés à ce poste ont augmenté de 46 %. Ils ont augmenté de 53 millions de dollars. Je veux demander ceci au ministre : À quoi ces fonds serviront-ils? S'agit-il d'une caisse noire pour le gouvernement ou d'investissements très précis dont les gens du Nouveau-Brunswick devraient être au courant?



L'hon. M. Steeves : Savez-vous quoi, Monsieur le président? Le député d'en face se demande si une telle situation aurait pu se produire. Non, les gens du gouvernement précédent n'auraient pas pu y arriver. Ils n'auraient pas pu y arriver, car ils auraient continué de dépenser à outrance. L'année dernière, nous avons vu des promesses d'une valeur de 1,4 milliard de dollars à l'approche de la campagne électorale — 1,4 milliard de dollars. Où en serions-nous aujourd'hui?

Aujourd'hui, nous allégeons notre dette, laquelle passe de 14,1 milliards à un peu plus de 14 milliards. La dette diminue. Pour la première fois en 13 ans, elle diminue. Des gouvernements se sont succédé et ont remis à plus tard la réduction de la dette. Savez-vous quoi? La dette diminue. La dette nette diminue, et le Nouveau-Brunswick va en s'améliorant. Les gens du Nouveau-Brunswick se portent mieux. Nous voulons que cela se poursuive. Nous voulons faire ce qui est bon pour le Nouveau-Brunswick, Mesdames et Messieurs. Monsieur le président, voilà l'avenir du Nouveau-Brunswick. L'avenir est maintenant assuré pour nos enfants et nos petits-enfants. Merci.

M. Melanson : Monsieur le président, je n'ai pas reçu de réponse à ma question. Je pense que le premier ministre a promis des discussions franches et des réponses directes et honnêtes. La question, encore une fois, est la suivante. Une augmentation de 53 millions de dollars, c'est-à-dire de 46 %, est prévue au poste budgétaire intitulé Provision pour fonds supplémentaires, mais aucun détail n'est fourni. Absolument aucun détail n'est fourni sur la manière dont ces fonds seront utilisés. Le premier ministre, un ancien ministre des Finances qui est maintenant premier ministre, peut-il expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick s'il s'agit d'une caisse noire permettant à son gouvernement de prendre des mesures sans le dire aux gens du Nouveau-Brunswick ou s'il s'agit en fait de dépenses détaillées dont nous devrions tous être au courant?

L'hon. M. Steeves : Monsieur le président, ma réponse est non. Les gens d'en face, ou plutôt l'ancien gouvernement, s'y connaît beaucoup en matière de caisse noire étant donné sa réserve pour éventualités. Nous n'avons aucun plan de ce genre. Nous remboursons la dette. Voilà ce que nous faisons. Quand nous disposerons de fonds supplémentaires, nous prendrons des décisions. C'est comme à la maison. Si vous avez des ennuis de voiture, en achetez-vous une neuve, en achetez-vous une d'occasion ou la faites-vous réparer? Savez-vous quoi? Nous réparons notre voiture. Nous essayons de rembourser notre dette. Nous essayons d'assainir nos finances. Quand vous recevez de l'argent, partez-vous en vacances à Cuba ou remboursez-vous votre dette? Savez-vous quoi? Nous remboursons notre dette, Monsieur le président. C'est ce que nous faisons.

Nous investissons en outre au Nouveau-Brunswick. Nous investissons dans une stratégie axée sur les ressources dans les foyers de soins, et 2,4 millions de dollars seront investis dans des programmes de soins infirmiers, ou plutôt la stratégie axée sur les ressources humaines en soins infirmiers, afin d'accroître nos effectifs. Nous en avons désespérément besoin. Le gouvernement actuel agit en conséquence. Le gouvernement actuel réalise des investissements. Le gouvernement actuel investit dans le plan d'éducation de 10 ans. Le gouvernement actuel investit dans les Centres de la petite enfance et les garderies éducatives



en milieu familial dans les régions rurales. Le gouvernement actuel réalise des investissements pour les gens du Nouveau-Brunswick.

M^{me} Harris : Merci, Monsieur le président. Le gouvernement actuel cause du tort aux personnes les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick. En janvier, la ministre du Développement social a dit à des journalistes qu'elle ne pouvait pas concevoir que le ministère puisse perdre de l'argent sans nuire aux services. Il est tout à fait inacceptable que votre budget prévoie des compressions de plus de 18 millions au chapitre des Services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap et de la Sécurité du revenu. Vous avez dit que vous lutteriez pour obtenir plus de financement et vous avez reconnu qu'un budget de compromis vous empêcherait d'apporter les changements nécessaires. De toute évidence, vous avez perdu la bataille contre les personnes influentes du gouvernement Austin-Higgs. Convenez-vous toujours que les compressions causeront du tort à nos personnes les plus vulnérables? Oui ou non?

L'hon. M^{me} Shephard : Monsieur le président, il est impossible d'imaginer une meilleure façon de faire quand la philosophie adoptée consiste à percevoir des taxes et impôts et à dépenser. Parlons d'abord de ce qu'est un budget. Nous n'en sommes pas à l'étude des prévisions budgétaires, mais le budget de 2018-2019... Prenons la somme de 283 millions de dollars. Monsieur le président, les fonds prévus au titre de notre budget s'élèvent à 313 millions. Au titre de ce budget, nous avons prévu 30 millions de plus que le gouvernement précédent et nous gérerons mieux notre argent. Nous dispenserons les services de bien-être à l'enfance, de soutien aux personnes ayant un handicap et de soutien aux personnes âgées que nous devons fournir. Voilà notre engagement.

M^{me} Harris : Monsieur le président, la ministre dit qu'il s'agit de l'engagement du gouvernement, mais le budget montre autre chose. Au moment où le gouvernement Higgs-Austin célèbre ce qu'il considère comme un excellent budget, ce budget est décrit comme étant une attaque contre les pauvres au Nouveau-Brunswick. Il est décrit comme étant un budget choquant. Les gens ont honte, et les syndicats sont abasourdis. Le budget est décrit comme étant un moyen invraisemblable de nuire aux personnes les plus vulnérables.

Madame la ministre, vous avez promis de faire mieux. Vous avez promis d'améliorer... Monsieur le président, la ministre a promis d'améliorer la protection de l'enfance. Vous avez pris des engagements envers les enfants, les personnes âgées, les personnes les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick et le personnel de Développement social, lesquels comptaient sur votre gouvernement pour qu'il fasse mieux. Comment envisagez-vous d'y arriver compte tenu des compressions absolument massives?

L'hon. M^{me} Shephard : Monsieur le président, c'est le même sempiternel discours. Les fonds consacrés aux services de bien-être à l'enfance ont augmenté de 8,4 millions de dollars. Le rapport Savoury et le rapport du défenseur des enfants et de la jeunesse... Avec l'aide de nos partenaires et, surtout, du personnel du ministère du Développement social, nous donnerons



suite aux recommandations formulées dans ces deux rapports. Monsieur le président, les gens n'ont rien à craindre du budget actuel.

(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Shephard : Vous savez, voilà l'attitude adoptée. C'est l'attitude adoptée par les gens d'en face.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Shephard : Nous avons la possibilité d'améliorer la prestation de services, de bien fournir les services et d'améliorer notre province, surtout pour les personnes les plus vulnérables. Monsieur le président, les personnes les plus vulnérables veulent... Vous savez, nous les qualifions de vulnérables, mais tout le monde apporte quelque chose à notre province — tout le monde. Nous prendrons soin de tout le monde et nous le ferons selon nos moyens.

M^{me} Harris : Monsieur le président, je suis d'accord. Chaque personne au Nouveau-Brunswick apporte quelque chose à la province, mais le gouvernement actuel enlève une telle possibilité aux personnes les plus vulnérables de la province qui comptaient sur vous. Vous célébrez un budget que vous considérez comme un excellent budget. Continuez de célébrer pendant que nous voyons des gens qui perdront des services essentiels. Nous voyons des enfants et des personnes âgées qui ont besoin de votre aide, qui dépendaient de vous et à qui vous avez tourné le dos ; vos célébrations ne feront donc pas long feu.

Je pose aussi à la ministre la question suivante : Approuve-t-elle les réductions au chapitre du programme Sécurité du revenu destiné aux gens qui ont le plus bas revenu de la province? Des réponses directes nous ont été promises. Approuvez-vous une telle réduction, oui ou non?

L'hon. M^{me} Shephard : Merci, Monsieur le président. Je ne veux pas être arrogante, mais je connais mes dossiers, d'accord? Nous ajoutons 16 millions de dollars — 16 millions — aux fonds consacrés au personnel des services de soutien à domicile et des foyers de soins, au personnel des foyers de soins spéciaux et au personnel de garderies — une main-d'oeuvre qui est constituée en très, très grande partie de femmes — et nous avons augmenté ces fonds pour être en mesure d'appuyer les gens de nos collectivités qui en ont besoin. Une somme additionnelle de 8,5 millions de dollars est consacrée aux services de bien-être à l'enfance, et 21,5 millions de plus sont consacrés aux services de soutien aux personnes ayant un handicap. Monsieur le président, les gens de l'ancien gouvernement peuvent examiner les chiffres et les déformer comme bon leur semble. Le fait est qu'ils ne savent pas comment maîtriser les dépenses. Les gens d'en face ne savent pas comment gérer un budget. Nous le savons et nous le prouverons.



Habitation

M^{me} Rogers : Merci, Monsieur le président. De toute évidence, le gouvernement actuel ne reconnaît pas les perspectives de croissance économique et financière qui s'ouvrent lorsque nous permettons à tous les gens de réaliser leur potentiel. Mis à part deux domaines seulement — soit l'éducation postsecondaire et les salaires du personnel de soutien à domicile, et je lève mon chapeau à cet égard — dans lesquels nous avons investi et dans lesquels, à mon grand plaisir l'investissement se poursuivra, le budget présenté hier est une attaque contre les pauvres. Les compressions touchant les personnes les plus vulnérables sont irresponsables et irrespectueuses. Les parties prenantes qui aident les personnes vivant dans la rue espéraient que le budget dévoile le plan provincial de mise en oeuvre du logement ainsi que les fonds afférents. Où est l'argent?

L'hon. M^{me} Shephard : Merci, Monsieur le président. Vous savez, Monsieur le président, là encore, lorsque nous examinons les postes budgétaires et que nous voyons ce qui était prévu au budget et ce qui a été dépensé, ce que nous voyons est un gouvernement précédent qui ne maîtrisait pas les dépenses.

Nous savons que des collectivités attendent la publication de la stratégie en matière de logement. La stratégie en matière de logement a été transmise, tout récemment, au gouvernement fédéral. Nous sommes la quatrième province à le faire. Un grand nombre de provinces n'en sont pas encore là. Lorsque la stratégie en matière de logement sera approuvée, la Chambre en sera certainement avisée. Toutefois, Monsieur le président, je tiens simplement à dire que nous avons consacré 91,4 millions de dollars au budget pour l'habitation et que nous travaillons avec nos collectivités en ce qui concerne l'itinérance. Nous avons très bien réussi cet hiver à réunir tous nos partenaires communautaires et à mettre en oeuvre une stratégie. Ces stratégies se poursuivent, Monsieur le président, et je me ferai un plaisir d'en faire part à la Chambre.

M^{me} Rogers : Monsieur le président, oui, le budget pour l'exercice qui commence prévoit 91,4 millions de dollars pour l'habitation, mais, pour l'exercice précédent, la somme était de 100,2 millions de dollars. Monsieur le président, ce budget préjudiciable aux pauvres fait état de réductions visant la protection de l'enfance, le soutien aux personnes ayant un handicap, l'aide au revenu et les services d'habitation, ce qui amène les gens du Nouveau-Brunswick à se demander : Pourquoi le gouvernement actuel ne se soucie-t-il pas des centaines de personnes du Nouveau-Brunswick qui se retrouveront de nouveau dans le froid quand le financement des refuges d'urgence sera réduit dans 12 jours?

Je suis très déçue du fait qu'aucun parlementaire de Moncton du côté du gouvernement n'a assisté, la semaine dernière, au forum sur l'itinérance, organisé par la CBC, qui a fait salle comble. La ministre du Développement social aurait-elle l'obligeance de répondre pour le ministre des Finances pour expliquer comment il a justifié l'imposition de compressions de 19 millions de dollars sur le dos des enfants, des personnes ayant un handicap, des bénéficiaires



de l'aide au revenu et des personnes ayant besoin d'un logement, le tout au titre du seul programme de Développement social qui soit proactif et destiné à la prévention?

L'hon. M^{me} Shephard : Encore une fois, Monsieur le président, nous étions à 1 million de dollars près du montant du budget que les gens d'en face ont fourni au cours de leur dernière année. Ces derniers peuvent parler du fait qu'ils ont trop dépensé, qu'ils n'ont pas assuré une gestion et qu'ils ont simplement toujours considéré que plus est synonyme de meilleur. Il s'agit d'un principe libéral d'imposition et de dépenses, et ce n'est pas un principe que nous adoptons. Il a été demandé à chaque ministère de présenter un budget raisonnable et de garder à l'esprit nos priorités, et le logement, la protection de l'enfance et les personnes âgées sont autant de priorités du ministère du Développement social. Monsieur le président, nous continuons de travailler avec nos partenaires communautaires. Nous continuons de veiller à ce que des plans soient en place pour les sans-abri. Nous ne tergiversons pas à cet égard, Monsieur le président. Les collectivités se sont mobilisées. Nous sommes mobilisés. Le nécessaire se fait.

Le président : Veuillez m'excuser. Il ne nous reste que 14 minutes. Nous devons donner la parole aux autres députés du côté de l'opposition. Je reviendrai à vous ensuite. La parole est au député de Fredericton-Sud et chef de son parti.

Horaire de la Chambre

M. Coon : Merci, Monsieur le président. Après un congé de la Chambre de plus de trois mois, nous avons appris récemment que l'Assemblée législative siégerait pendant seulement cinq semaines ce printemps. Le nombre de jours de séance au Nouveau-Brunswick a considérablement diminué au fil des ans, et il semble que la tendance se poursuit sous le gouvernement actuel, Monsieur le président.

À la tribune politique de Terry Seguin à la CBC, en mai dernier, au sujet du calendrier parlementaire de l'ancien gouvernement libéral, le député de Riverview a dit qu'en raison du nombre réduit de jours de séance, il n'y avait plus de périodes de questions où des questions précises étaient posées ni d'occasions de présenter d'autres projets de loi à la Chambre qui, encore une fois, contraindraient le gouvernement à rendre des comptes.

Eh bien, je suis entièrement d'accord, Monsieur le président. Le premier ministre nous dirait-il comment les parlementaires sont censés s'occuper des affaires publiques en si peu de jours de séance?

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, je crois comprendre que tous les partis se sont entendus pour établir l'horaire des travaux à venir. Le chef du Parti vert aurait participé à l'exercice.

Je ne sais pas si tout l'horaire est complètement déterminé pour le moment. Nous savons comment se déroulera prochainement la séance du printemps. Cependant, si des occasions se présentent d'approfondir la question et de discuter de ce qui est nécessaire, nous sommes



prêts à le faire. Je suppose que les observations me surprennent, car le député d'en face était l'un des membres du comité qui a travaillé à la question de l'horaire, et je me serais donc attendu à ce qu'il la soulève en comité, et non ici, s'il s'agissait d'un problème. Merci.

M. Coon : Monsieur le président, nous avons absolument soulevé des questions au sein du comité. Nous n'étions pas d'accord à propos de l'horaire.

Monsieur le président, dans un article de la CBC qui date du 21 août dernier et qui fait allusion au nombre de jours de séance de l'Assemblée législative au printemps dernier, le premier ministre lui-même — soit l'actuel premier ministre — a dit à l'époque qu'il ne pouvait pas imaginer que nous resterions au niveau de jours de séance le plus bas de l'histoire de l'Assemblée législative. Il faisait allusion aux jours de séance sous la gouverne des Libéraux. Toutefois, la même situation s'est produite sous sa gouverne. Le premier ministre et tout son caucus ont signé une déclaration d'intention de coopérer à l'Assemblée législative, à l'initiative de mon caucus. Je ne vois pas comment la coopération peut se faire quand nous passons tellement de temps hors de l'Assemblée législative. Dans sa plateforme électorale, le premier ministre a écrit que les représentants élus n'avaient pas la possibilité d'être aussi énergiques qu'ils pourraient et devraient l'être à l'Assemblée législative. Il a dit qu'il voulait être le premier ministre qui dirait : Non, nous ne procédons plus d'une telle façon ; nous procéderons différemment.

Eh bien, Monsieur le président, une occasion se présente. Le premier ministre présentera-t-il à la Chambre son calendrier parlementaire proposé aux fins de débat et d'adoption?

L'hon. M. Higgs : Le fait que nous sommes un gouvernement minoritaire et que nous ne représentons pas la majorité au sein du comité non plus n'est pas vraiment un flash d'information. Les règles et règlements du comité en ce qui concerne les séances de la Chambre font l'objet d'un consensus entre les membres du comité. Je ne suis pas en mesure d'arbitrer pour parvenir à un arrangement particulier, car c'est à cela que sert le comité. Si la question doit être renvoyée au comité pour qu'il en discute davantage, j'encourage donc l'initiative, et nous pouvons décider ce qu'il est logique de faire dans l'avenir.

Dans le cas présent, nous travaillons ensemble dans un gouvernement minoritaire. Nous devons trouver des solutions ensemble. Les gens attendent cela de nous, non seulement en ce qui concerne la question particulière du nombre de jours de séance de la Chambre ou des comités, mais aussi le processus décisionnel que nous suivrons et les décisions que nous prendrons au bout du compte concernant ce qui est le mieux pour la province.

Je dirais au chef du Parti vert que, s'il veut convoquer le comité et tenir des discussions, il ne doit pas hésiter à le faire et à laisser les membres du comité mettre tout en oeuvre pour parvenir à une solution raisonnable pour le groupe. Merci.



Négociations collectives

M. K. Arseneau : Il faut trouver des solutions ensemble, pourvu que le premier ministre les accepte.

Monsieur le président, pendant le dépôt du budget hier, des centaines de personnes étaient à l'extérieur de l'Assemblée législative pour demander de meilleures conditions de travail. Au lieu de s'asseoir et de négocier, notre premier ministre préfère faire comparaître devant les tribunaux ces personnes qui s'occupent des personnes les plus vulnérables de notre province — les pensionnaires de foyers de soins — et qui cherchent à exercer leur dernier recours démocratique afin de mettre un terme à plus de 10 années de conditions de travail épouvantables et de salaires en baisse.

Le premier ministre parle de travailler ensemble, et tout semble indiquer que nous commençons à trouver un consensus. Ce qu'il nous faut, Monsieur le président, c'est une impulsion vigoureuse. L'Assemblée législative dispose des outils qui visent précisément cela. L'article 79 de la *Loi sur les relations industrielles* établit un autre moyen efficace que la grève, un mécanisme de règlement des différends, soit l'arbitrage exécutoire. Les pensionnaires continueraient de recevoir des services complets, et une telle injustice serait réglée directement. Le premier ministre s'engagera-t-il à résoudre le différend en le soumettant à un arbitrage exécutoire efficace, juste et de bonne foi?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je pense que la question a déjà été posée, et la situation est la suivante. Nous avons une nouvelle offre, laquelle est différente de toutes les autres qui ont été acceptées. S'il était fait appel à l'arbitrage exécutoire, si les conditions de cet arbitrage tenaient compte de ce que les autres syndicats avaient déjà accepté et si la décision prise s'appuyait sur cela, nous pourrions peut-être en parler. Cependant, s'il s'agit simplement d'ouvrir la porte parce que nous avons proposé d'autres chiffres à la dernière minute, les négociations ne sont justes, ni pour le gouvernement, ni pour les contribuables, ni pour les personnes qui travaillent dans les foyers de soins, ni pour les personnes qui reçoivent les services dans les foyers de soins.

Je dirais que le scénario que nous avons à l'heure actuelle... Pensons-y. Une décision a été prise en décembre selon laquelle les postes en question ne seraient plus considérés comme essentiels. Je ne suis pas en désaccord quant à savoir si le bon chiffre est 90 %, 70 % ou 60 %. Toutefois, au bout du compte, dire soudainement que le chiffre est rejeté et que nous allons débrayer et laisser les foyers de soins dans une situation vulnérable... Comment les règles ont-elles changé pour donner soudainement à quelqu'un le droit d'agir ainsi? Si nous devons modifier la façon dont...

Le président : Le temps est écoulé.



Réforme fiscale

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Je sais que, ici, aujourd'hui, les parlementaires de l'ancien gouvernement partent en peur parce que la dette ne continuera pas de croître. Toutefois, la réalité est que nous nous trouvons dans une situation financière où nous devons équilibrer les comptes, et je félicite le gouvernement de le faire.

Cependant, malgré les comptes équilibrés, le budget ne prévoit rien qui favorise la croissance du secteur privé, d'après ce que je peux voir. Nous le disons depuis un certain temps et nous le répéterons ici à la Chambre : Nous devons procéder à une réforme fiscale efficace et véritable. Il faut arrêter de soumettre les gens à la double imposition archaïque qui tue les entreprises de la province et oblige tout le monde à aller en Alberta. Je ne vois rien de tel dans le budget. Je demande ceci au premier ministre : Quand le gouvernement mettra-t-il en place une réforme fiscale pour les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je remercie le chef de l'Alliance de sa question. Nous savons en fait qu'une réforme fiscale est nécessaire. Nous l'avons dit dans notre plateforme et nous l'avons dit parce que nous sommes d'accord. Notre province est l'un des endroits du pays où les impôts sont les plus élevés. Nous avons dit que la double imposition nuisait aux gens de la province et que nous voulions procéder à une réforme municipale afin de comprendre où se trouve l'équité et d'instaurer un régime fiscal qui tient compte des pratiques exemplaires. Cela comprend un examen complet de la double imposition, qui sera bientôt amorcé. Le tout commencera au cours des semaines à venir sous forme d'un examen complet. J'invite les parlementaires à y participer lorsque nous tiendrons des discussions pour voir ce qui est réel et ce qui ne l'est pas.

Je sais que, si nous n'incitons pas l'économie du secteur privé à commencer à réinvestir dans notre province, nous n'aurons pas assez d'argent, nous n'aurons pas assez de travailleurs et nous ne serons pas en mesure d'imposer assez pour assurer le maintien à long terme. C'est crucial, mais je pense que nous avons fait le premier pas. Nous avons montré aux financiers de la province que nous pouvons équilibrer notre budget, et nous pouvons procéder avec prudence. C'est maintenant une question de faire avancer le travail. Merci, Monsieur le président.

M. Austin : Franchement, je pense que les gens du Nouveau-Brunswick sont fatigués d'entendre parler de nouvelles révisions et études. Nous n'avons pas besoin de nouveaux examens ni de nouvelles études sur la question, Monsieur le président. Nous devons plutôt abolir la double imposition qui paralyse les entreprises. Le fait demeure au Nouveau-Brunswick que les entreprises ne s'installeront pas ici et qu'elles n'investiront pas. Même si nous pouvons envisager une perte de recettes en abolissant la double imposition, j'affirmerais que la double imposition nous fait perdre quotidiennement des recettes provenant d'investissements. Je poserai au premier ministre une question très précise. Abolirez-vous — sans étude, sans révision — vous engagerez-vous à abolir la double imposition au Nouveau-Brunswick?



L'hon. M. Higgs : Je remercie le chef de l'Alliance de sa question. La situation, Monsieur le président, est la suivante. Des taxes et impôts de 3 milliards de dollars ont été perçus. Je suppose qu'on pourrait dire 4 milliards au cours de quatre années. Il y a eu 1 milliard de plus par année, mais sans marge de manoeuvre pour apporter un tel changement important à la structure fiscale. Il ne restait aucune marge de manoeuvre relativement au coût, soit entre 90 millions et 100 millions. Nous avons comme engagement de réduire ou d'abolir la double imposition pendant une certaine période. Nous préciserons cette période lorsque nous comprendrons la situation.

Je ne suis pas en désaccord — je l'ai dit aussi — à propos du fait que le nombre d'études et de comités et tout ce genre de mesures qui sont prises sans cesse pour retarder la réalisation de projets sont un obstacle réel, car nous l'avons souvent constaté. Je l'ai dit à maintes reprises : Je ne veux pas agir ainsi. Il faut seulement que je comprenne les répercussions. À l'heure actuelle, je comprends que, financièrement, le coût se chiffre à 90 millions de dollars, et nous devons comprendre combien nous aurons pour pouvoir payer afin de ne pas retourner aux déficits. Je communiquerai l'information au chef de l'Alliance et à n'importe qui d'autre lorsque nous le pourrons, et nous le ferons aussi rapidement que possible, Monsieur le président.

Négociations collectives

M^{me} Conroy : Merci, Monsieur le président. Il est très inquiétant de voir 4 100 membres syndiqués du personnel des foyers de soins s'apprêter à recourir à des moyens de pression en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail. Des centaines de personnes étaient ici hier pour exprimer leurs préoccupations au sujet de la crise du travail infirmier. Monsieur le président, certaines des personnes les plus vulnérables et les plus méritantes de notre province comptent sur les soins prodigués par les infirmières auxiliaires autorisées et les préposés aux soins des pensionnaires qui travaillent sans relâche pour essayer de s'occuper des pensionnaires dans les foyers de soins. Le manque de personnel pour... Les travailleurs en question savent, quand ils rentrent chez eux en fin de journée, qu'ils n'ont souvent pas pu assurer le niveau requis de soins aux personnes âgées, tout simplement parce qu'ils sont surmenés et sous-payés.

Le gouvernement et le SCFP doivent retourner rapidement à la table des négociations, en ayant la volonté de négocier un règlement équitable et viable sur le plan financier. Monsieur le président, le gouvernement et la ministre du Développement social sont-ils prêts à inviter le SCFP à retourner à la table des négociations, et quand pouvons-nous nous attendre à une reprise des négociations pour qu'ils parviennent à une entente équitable, financièrement viable et convenable à tous? Merci.

L'hon. M. Higgs : Merci. Je vous remercie de la question. Absolument, l'invitation est lancée pour retourner à la table des négociations, et nous sommes tout à fait disposés, aptes et prêts à le faire et à y présenter tous les faits liés aux défis auxquels nous nous heurtons. Si les responsables du syndicat et les travailleurs syndiqués ne participent pas et ne veulent pas trouver une solution, il n'est pas possible de simplement augmenter les salaires de 4 % ou de



5 % chaque année. Il ne suffit pas de dire simplement : C'est tout ce dont nous avons besoin, et la discussion est finie.

Jusqu'ici, les négociations n'ont pas porté sur tous les défis que nous devons relever. Elles ont porté sur les salaires, Monsieur le président. J'ai dit la chose suivante, et nous en avons fait part au groupe qui participe effectivement aux réunions et aux négociations : Écoutez, nous sommes ouverts à tout sujet de discussion, car tout doit être mis sur la table. Nous devons trouver une solution à long terme, et nous parlerons de tout ce qui permettra d'y arriver. Bien entendu, cette solution comprend un service de meilleure qualité pour les gens qui en ont le plus besoin dans nos foyers de soins. Oui, nous sommes prêts en tout temps à retourner à la table, Monsieur le président.

Le président : La députée de Moncton-Sud a une troisième question.

Itinérance

M^{me} Rogers : Merci, Monsieur le président. En raison du très réel problème de l'itinérance, des personnes ne peuvent pas participer à l'acquisition d'habiletés ni à la population active très accablée. En conséquence, les enfants ne peuvent pas réussir pleinement à l'école, ce qui compromet leurs résultats futurs. Un grand nombre de nos partenaires sans but lucratif travaillent avec acharnement afin de mettre un terme à l'itinérance et ils attendent patiemment que le gouvernement provincial propose des fonds provenant de l'entente en matière d'habitation signée l'été dernier. Le budget décevant présenté hier nous laisse tous encore nous demander ce qui est fait pour traiter le dossier de l'itinérance. Merci.

L'hon M^{me} Shephard : Monsieur le président, en décembre, lorsque la grave question de l'itinérance nous a été signalée, nous avons immédiatement pris des mesures. La situation était là sous nos yeux, et nous avons agi rapidement de concert avec nos partenaires communautaires qui, en passant, ont fait un travail exemplaire en produisant des plans d'action vraiment à la dernière minute. Ils ont fait un travail exemplaire en assurant des services pendant l'hiver, et je suis très reconnaissante de tous leurs efforts, Monsieur le président.

La stratégie en matière de logement est en préparation. Elle a été amorcée par le gouvernement précédent, et les parlementaires aiment répéter : Nous l'avons signée en juillet. Nous l'avons signée en juillet. Toutefois, ils savent que la signature d'une entente ne termine pas le plan d'action, et le plan d'action a été remis récemment. Nous attendrons l'approbation du gouvernement fédéral à cet égard. Lorsque nous aurons cette approbation, Monsieur le président, nous rendrons public le plan d'action.



[Original]

Négociations collectives

M. D. Landry : Si je regarde la majorité des parlementaires qui sont ici, que ce soit ceux de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick, du Parti vert ou du Parti libéral, je peux dire au premier ministre et au Parti conservateur que tous s'entendent pour dire qu'il faut reprendre les négociations. Le premier ministre a répondu dans ce sens-là tout à l'heure, mais je veux savoir ceci : Quand son gouvernement sera-t-il prêt à retourner à la table de négociations afin que le conflit aboutisse à quelque chose et que les employés des foyers de soins puissent enfin retourner au travail la tête libre? Le premier ministre peut-il nous dire à quelle date son équipe sera prête à poursuivre les négociations avec les employés des foyers de soins?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Merci, Monsieur le président. Je pense que la prochaine rencontre aura probablement lieu ce vendredi. À mon avis, c'est probablement en préparation. En ce qui concerne l'idée d'examiner la question et de revenir avec une offre renouvelée, Monsieur le président, cette même offre doit tenir compte du prochain cycle de négociations.

Nous en sommes déjà à la toute fin, et tous les autres... Comme je l'ai dit à maintes reprises et comme le sait fort bien le Parti libéral, l'offre a été proposée et signée par tous les autres membres. Si nous disons non, non, cela ne compte plus, le personnel infirmier dans les hôpitaux dira : Et nous, alors? Nous avons accepté un programme que les gens en question n'acceptent pas. Qu'y a-t-il de différent, Monsieur le président? Nous ne pouvons pas changer les règles en cours de route, mais nous pouvons passer à la prochaine étape et dire : D'accord, il nous faut maintenant vraiment résoudre le problème dans le cadre des négociations à venir.

Monsieur le président, changer les règles en cours de route, ce n'est pas négocier de façon équitable. Voilà une pratique qui n'est pas équitable. Il s'agit de tirer profit de la situation. Monsieur le président, je ne veux pas tirer profit de la situation et je suis sûr que le personnel des foyers de soins ne veut pas non plus tirer profit de la situation. Merci, Monsieur le président.

Le président : La période des questions est terminée.

